

---

# ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES VOITURES ÉCOLOGIQUES

---



CONTACT

[guillaume.metivier@compubics.com](mailto:guillaume.metivier@compubics.com) - 06 60 74 17 46

## > POURQUOI REJOINDRE L'ASSOCIATION DES VOITURES ÉCOLOGIQUES ?

*Inciter nos concitoyens à préférer des véhicules plus respectueux de l'environnement et de la santé publique*

Depuis 2007, l'Association des Voitures Écologiques (AVE) regroupe des élus locaux et nationaux qui souhaitent inciter nos concitoyens à préférer des véhicules plus respectueux de l'environnement et de la santé publique, notamment par le biais du disque vert.

*Déjà adopté par 29 collectivités ou syndicats d'énergie*

Ce dispositif offre une franchise de stationnement de 1h30 à 2h aux véhicules GPL, GNV, électriques, hybrides, flexfuel E85 ou à ceux utilisés en autopartage dûment identifiés. A date, il a déjà été adopté par 29 collectivités ou syndicats d'énergie qui, pour la plupart, ont signé avec l'AVE une convention de mise en réseau, afin que l'avantage soit valable dans l'ensemble des villes signataires.

*Encouragé par l'ADEME*

Intégré au Grenelle Environnement, encouragé par l'ADEME, notamment dans le cadre du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et du Cadre d'action national pour le déploiement des carburants alternatifs en préparation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, le disque vert est appelé à se développer rapidement dans les villes qui souhaitent inciter leurs administrés à se tourner vers une mobilité soutenable.

*L'AVE souhaite faciliter l'adoption du disque vert par le plus grand nombre*

Alors même que les feuilles de route territoriales pour la qualité de l'air se multiplient, que la décentralisation du stationnement offre de nouveaux leviers aux élus locaux pour favoriser les véhicules plus sobres, l'AVE souhaite faciliter l'adoption du disque vert par le plus grand nombre en centralisant l'impression et l'envoi des dispositifs (disques + pastilles), en facilitant les démarches pour l'utilisateur par le biais d'un site internet, et en proposant une gestion centralisée du fichier des ayants droit.

C'est pourquoi, avec l'accord de l'ADEME, nous proposons dorénavant aux collectivités et Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE) qui le souhaitent d'adhérer à l'association.



## > A QUOI SERA UTILISÉ LE MONTANT DE VOTRE ADHESION ?



Création du site internet



Gestion des demandes utilisateurs :

- Vérification des certificats d'immatriculation
- Intégration des numéros d'immatriculations concernés dans un fichier centralisé
- Boite mail de contact et disponibilité téléphonique



Gestion des stocks des disques de stationnement et des pastilles



Personnalisation des disques de stationnement et des pastilles par un autocollant logo ville, EPCI, région ou AODE partenaire



Envoi des disques de stationnement et des pastilles aux utilisateurs



Actions de communication et d'animation du réseau des villes disque vert (éditions, événements, création d'un espace de partage d'expériences, valorisation des actions de mobilité durable des adhérents AVE, etc.)

## > LE MONTANT DES ADHÉSIONS

Il varie en fonction du nombre d'utilisateurs potentiellement concerné par le dispositif

- Commune < 40 000 habitants ..... 3 000 euros
- Commune entre 40 000 et 150 000 habitants ..... 4 000 euros
- Commune entre 150 000 et 300 000 habitants ..... 5 000 euros
- Commune > 300 000 habitants ..... 6 000 euros
- Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE)  
ouvrant le service à l'ensemble des communes adhérentes ..... 5 000 euros
- Région < 5 000 000 habitants  
ouvrant le service à l'ensemble des communes de son territoire ..... 10 000 euros
- Région entre 5 000 000 et 10 000 000 d'habitants  
ouvrant le service à l'ensemble des communes de son territoire ..... 15 000 euros
- Région > 10 000 000 d'habitants  
ouvrant le service à l'ensemble des communes de son territoire ..... 20 000 euros

## > IMPRESSION DES DISPOSITIFS

Pour information, et afin d'éviter à chaque utilisateur la multiplication des demandes pour un même véhicule, une contribution de 4,90 euros couvrant les frais d'impression et d'affranchissement sera demandée à l'utilisateur final, comme c'est actuellement la pratique dans la majorité des villes disque vert. Un tarif solidarité de 1 euro sera proposé aux ayant droit au disque vert non imposables.